

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le 10 juin 2013 à 19 h 30

130610-28

DEMANDE À LA PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC DE RASSURER LA POPULATION QUÉBÉCOISE TOUCHÉE PAR LE PROJET DE LA COMPAGNIE ENBRIDGE

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche est interpellée par le projet de la compagnie Enbridge qui consiste à inverser la canalisation 9b et à augmenter la capacité de la canalisation 9 pour le transport du pétrole brut puisqu'elle traverse entièrement un territoire contigu à son territoire, soit celui de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ce projet soulève des questions légitimes de la part des citoyens et citoyennes de Mascouche sur les conséquences qu'il pourrait avoir sur l'environnement en cas de bris ou de mauvais fonctionnement du pipeline;

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche n'a ni les ressources ou l'expertise pour se faire une opinion objective fondée sur des faits scientifiques et qu'elle ne peut pas répondre adéquatement aux questions de la population de Mascouche;

ATTENDU QUE ce projet touche de nombreuses municipalités québécoises dont les citoyens et citoyennes ont les mêmes interrogations que ceux de Mascouche;

ATTENDU QUE le processus de consultation publique de l'Office national de l'énergie est assez complexe et rend difficile la participation des citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la Première ministre a annoncé en novembre 2012 qu'un comité de travail serait formé de représentants du gouvernement québécois et du gouvernement albertain afin d'évaluer les impacts qu'aurait un tel projet au niveau économique et environnemental;

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a annoncé en mars dernier son intention de procéder à une évaluation environnementale du projet sans en préciser la nature ni la portée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé
appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° De demander à la Première ministre du Québec, madame Pauline Marois, de rassurer la population québécoise touchée de près ou de loin par le projet de la compagnie Enbridge en :

1.1° rendant public le processus par lequel le gouvernement du Québec entend suivre chacune des étapes du projet;

1.2° expliquant comment le gouvernement du Québec compte intervenir, s'il le fait, dans le processus de consultation de l'Office national de l'énergie;

1.3° décrivant les autres modes de consultation qu'elle entend privilégier, si elle le juge nécessaire, afin d'entendre les arguments des citoyens et citoyennes, des organismes en environnement et autres et des spécialistes qui souhaitent s'exprimer sur la question;

1.4° s'assurant que les municipalités et leurs citoyens et citoyennes aient accès, à chacune de ces étapes, à une information complète afin que cette démarche se fasse dans un constant esprit de transparence;

2° De transmettre la présente résolution à la Première ministre du Québec, madame Pauline Marois, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, à la ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet, à la députée de Masson, madame Diane Hamelin, ainsi qu'aux députés de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, et de l'Assomption, monsieur François Legault, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Michael Applebaum, à la MRC Les Moulins, à la Ville de Terrebonne et à la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme à l'original le 28 août 2013

Julie Laurin, avocate
Assistante-greffière